



Mémoire présenté au Groupe de travail sur la baisse des effectifs de l'Ontario

**L'honorable Dave Levac et Eleanor Newman
coprésidences**

Présenté par :

**la Division de l'Ontario du Syndicat canadien
de la fonction publique**

Le 8 août 2008

Nous sommes reconnaissants d'avoir cette occasion de présenter un mémoire au Groupe de travail sur la baisse des effectifs. Le Syndicat canadien de la fonction publique, le plus important syndicat dans le secteur public au Canada, a des intérêts multiples dans le bien-être de nos collectivités. Nos personnes membres travaillent non seulement comme membres du personnel de soutien dans les écoles, elles travaillent également pour les municipalités, les services sociaux, les organismes de services de garde à l'enfance ainsi que dans les établissements de santé et de soins de longue durée. Certaines personnes membres du SCFP interagissent avec le système scolaire par le biais de leur travail; presque la totalité d'entre elles interagissent avec ce système dans le cours de leur vie, et c'est pourquoi nous présentons ce mémoire non seulement au nom des quelque 50 000 personnes membres du SCFP qui œuvrent dans le système scolaire primaire et secondaire, mais au nom de plus de 200 000 personnes membres à l'échelle de la province.

Section A : incidence de la baisse des effectifs et stratégies d'intervention

Les écoles publiques sont les pierres angulaires de beaucoup de petites villes et collectivités aujourd'hui. Elles ont rempli ce rôle depuis que le système d'éducation a été développé au cours du 19^e siècle, mais dans bon nombre de collectivités, leur présence n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Les palais de justice, les bureaux de poste et les bibliothèques sont, pour la plupart, disparus de beaucoup de collectivités. Les soins de santé et les services sociaux, ainsi que les organismes municipaux, sont de plus en plus centralisés dans les villes plus grandes et, dans beaucoup de collectivités éloignées, les écoles sont les seuls établissements publics qui restent.

Bien que nous reconnaissons d'emblée que les meilleurs intérêts des élèves devraient constituer le principe directeur prédominant guidant cet examen provincial de la baisse des effectifs, nous suggérons que les besoins des collectivités devraient être classifiés bons deuxièmes—avant les arguments d'ordre économique qui ne prennent habituellement pas en considération l'effet sur la collectivité de la perte de l'école locale. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait tout mettre en œuvre pour soutenir chaque école de la province pour laquelle la collectivité fait preuve de soutien afin de la maintenir ouverte.

Nous croyons qu'un autre principe directeur devrait être de ne pas surestimer l'ampleur de la situation de la baisse des effectifs à laquelle nous sommes confrontés. Nous sommes déjà bien engagés dans un cycle démographique qui a été témoin du déclin de presque 90 000 élèves depuis 2002-2003 et qui risque de voir un déclin presque aussi important dans les quatre prochaines années. Mais au cours des cinq prochaines années, selon les données démographiques produites par le ministère des Finances, le déclin se stabilisera. Par la suite, nous observerons une hausse de la population en âge scolaire, qui débutera dans une dizaine d'années, et qui augmentera pour atteindre les niveaux actuels autour de l'année 2020, et qui continuera de croître pendant plusieurs années¹.

¹ Tendances démographiques pour l'Ontario : présentation à la Table ronde de partenariat en éducation, ministère de l'Éducation, par le Bureau des politiques économiques, ministère des Finances, le 14 mai 2007

Les projections démographiques suggèrent que certaines régions de la province subissent plus de répercussions que d'autres de la baisse des effectifs. Le Nord sera frappé plus durement, alors que la région du Grand Toronto verra des augmentations modestes dans sa population en âge scolaire, grandement attribuables au fait qu'il s'agit de la destination favorisée par les personnes migrant dans la province.

Des stratégies différentes seront nécessaires dans différentes régions de la province afin de réagir à ces tendances démographiques. Les conseils scolaires dans les grands centres urbains, comme la région du Grand Toronto, qui continueront de connaître une croissance de la population surtout en raison de la migration, nécessitent de recevoir un financement de base plus solide pour les programmes scolaires qui répondent aux divers besoins de sa population étudiante. Le Conseil des écoles publiques de Toronto, par exemple, met en œuvre des programmes comme l'art d'être parent et la littératie familiale, l'enseignement de plein air, les élèves nouvellement arrivés, une gamme de programmes de langues (langues internationales, programmes d'ALS et de FLS tant pour les enfants d'âge scolaire que les adultes), des projets d'alphabétisation pour les enfants d'âge scolaire et les adultes, ainsi que des cours d'enseignement général continu.

Les conseils scolaires dans les centres urbains se débattent afin de fournir ces programmes novateurs qui, dans la province, nécessitent des milliers de classes. Bon nombre de ces programmes ne sont pas couverts par la Subvention pour les installations dans les écoles ni par l'utilisation des fonds scolaires par la collectivité. Ils offrent tout de même des services inestimables : ils augmentent la capacité des personnes à participer plus pleinement à leurs collectivités et fournissent aux gens des outils et des ressources pour les aider à devenir des citoyennes et des citoyens plus productifs. Ces buts ont soutenu depuis longtemps le système éducatif de l'Ontario, depuis le temps d'Eggerton Ryerson et par la suite, et ils doivent se poursuivre avec une vigueur renouvelée aujourd'hui et à l'avenir. Pour y arriver, nous avons besoin d'un engagement de ce gouvernement afin qu'il soutienne et finance les nombreux programmes novateurs qui ne sont pas financés actuellement.

Les conseils du nord et ruraux sont confrontés à des défis très différents. Le déclin de la population d'âge scolaire est aggravé par des facteurs comme la distance et la géographie qui augmentent les frais de transport, les services publics et les fournitures. Les conseils tentent de faire face à la pression financière créée par ces facteurs en réduisant les dépenses, créant ainsi un manque d'effectifs dans les écoles, particulièrement dans les secteurs de soutien, ce qui est plus fréquent dans les régions éloignées de la province. Des secrétaires à temps plein voient leur horaire réduit au 3/4 du temps ou moins, on nettoie les salles de cours moins souvent et l'entretien est effectué moins régulièrement, et les écoles éloignées fonctionnent souvent sans ressources spécialisées comme les techniciennes et techniciens de bibliothèque, les adjointes et adjoints d'enseignement et les aides à l'enseignement.

Alors que le syndicat représente la vaste majorité du personnel de soutien dans la province, nous soumettons respectueusement que la baisse des effectifs offre une occasion pour en arriver finalement à des niveaux de dotation de personnel de soutien là où ils devraient se situer. Apparemment perdus dans le désir du gouvernement de réduire les ratios

enseignant(e)s-élèves, aucune reconnaissance n'a été accordée au fait que les ratios membres du personnel-élèves ont également un rapport important avec les résultats des élèves. Et clairement, ils en ont un : l'environnement scolaire global, y compris la qualité des installations, influence les résultats des élèves.

Nous sommes d'accord avec l'orientation du gouvernement visant à réduire la taille des classes : nous sommes d'avis que la politique devrait être élargie afin d'inclure les ratios du personnel de soutien. L'entente de la table de discussion provinciale conclue récemment entre le SCFP et les associations de conseils scolaires représente un pas dans la bonne direction, puisqu'elle préservera les niveaux de dotation en personnel de soutien au vu de la baisse des effectifs. Nous suggérons également que le groupe de travail examine à quel point la baisse de la taille des classes jusqu'à la 8^e année (situation dont on a discuté au cours de la campagne électorale de l'an dernier) aurait des conséquences sur les besoins quant aux espaces des conseils scolaires, et quel serait le financement nécessaire pour soutenir le maximum quant à la taille des classes au cours des années du primaire.

Nous reconnaissons qu'il y aura des instances où les écoles ne seront plus viables et devront être fermées. À titre de principe directeur principal, nous suggérons une stratégie que tous les conseils de la province peuvent utiliser s'ils doivent fermer des écoles, à savoir de conserver les personnes membres du personnel de soutien et les réaffecter dans tous leurs systèmes. Il y a environ 300 écoles qui examinent actuellement les installations dans la province. Les collectivités de l'Ontario ont déjà été suffisamment frappées par les fermetures d'écoles et seront encore plus dévastées si une autre vague de fermetures balaie la province. La baisse des effectifs qui mène à la fermeture d'une école devrait être perçue comme une occasion pour augmenter les ressources pour les élèves qui demeurent dans le système, non pas comme une occasion d'économiser de l'argent.

Section B : soutien et efficacité du plan de financement préétabli

Bien qu'on ne nous ait pas demandé de présenter nos commentaires sur des parties de cette section du document de travail, nous voulions utiliser cette occasion pour reformuler notre position à l'effet que nous croyons que la subvention de base pour les écoles, valable en principe, devrait être appliquée de façon à couvrir les coûts du nettoyage et de l'entretien, et à l'éclairage et au chauffage des établissements scolaires. Ces coûts fixes ont été délibérément sous-estimés dans la conception du plan de financement préétabli et les conseils scolaires ont disséminé leurs sommes destinées à l'examen des installations de façon trop dispersée pendant trop d'années, ajoutant aux pressions de garder viables les écoles éloignées². Les services publics, l'entretien et la maintenance doivent être perçus comme étant des coûts fixes de l'exploitation d'une école et ils devraient être reconnus comme tels dans la subvention de base pour les écoles. On devrait également examiner la reconnaissance du besoin pour

² Voir le travail de recherche de Hugh Mackenzie pour le Centre canadien de politiques alternatives sur la façon dont le plan de financement préétabli établit les références pour la subvention de base pour les élèves à un taux délibérément bas, en particulier : *Un point tournant? Voici le moment de remettre à neuf le plan de financement préétabli pour l'éducation en Ontario* (Turning Point? Time to Renovate Ontario's Education Funding Formula), CCPA, 2006.

d'autres spécialistes dans des fonctions de soutien dont toutes les écoles ont besoin aujourd'hui, comme des techniciennes et techniciens de bibliothèque et en informatique, dans la subvention de base pour les écoles.

Nous avons déjà donné notre avis sur l'autre question posée dans cette section concernant la valeur éducative des petites écoles en fonction de leur valeur pour la collectivité. Nous croyons que tout devrait être mis en œuvre afin de soutenir les programmes éducatifs de qualité dans toutes les écoles de la province où il y a un appui important de la part de la collectivité à l'égard de l'école. En ce qui a trait aux écoles rurales et éloignées en particulier, il est important de reconnaître qu'elles occupent plusieurs fonctions au-delà de leur rôle d'offrir de l'enseignement public aux enfants pendant le jour. Les écoles rurales ont une fonction sociale, récréative et culturelle au sein de leur collectivité. Ce sont des endroits où les enfants passent la journée à apprendre et ce sont également les terrains de jeu pour les enfants, des centres d'éducation pour les adultes, des garderies, des centres communautaires, des installations de loisirs, des salles de réunions et, occasionnellement, des bureaux de vote lors des élections. Sans une telle infrastructure, il devient difficile de maintenir une population viable et une base économique dans les régions rurales. Les écoles sont une partie intégrante du tissu social et économique des collectivités rurales.

Section C : partenariats

Un des principes que nous défendons avec vigueur sur la question des partenariats relativement aux espaces dans les écoles est l'exclusion des entreprises privées à but lucratif. La possibilité de partager les espaces dans une école publique devrait être limitée aux organisations (à but non lucratif et publiques) qui partagent la mission des services publics avec les conseils scolaires.

L'exigence du ministère selon laquelle les conseils doivent explorer les possibilités de se joindre à des consortiums de transport mixte a entraîné la création de partenariats réussis entre les conseils, bien qu'il y ait eu quelques heurts en cours de route. Dans certains cas, de nouvelles entités ont été créées et ont tenté d'exclure leurs personnes employées des unités de négociation du personnel de soutien déjà établies au sein des conseils. Nous croyons qu'il y a des secteurs de l'administration scolaire qui pourraient être explorés à des fins de partenariat mais, au minimum, les dispositions de convention collective doivent être respectées et, idéalement, les conseils travailleront en partenariat avec les agents de négociation lorsqu'ils travailleront en partenariat les uns avec les autres, dans le but de développer des relations de travail solides avec la nouvelle entité ainsi créée.

Les partenariats entre les conseils peuvent offrir une solution de rechange à la sous-traitance du travail du personnel de soutien, un point sensible de longue date avec ce syndicat. Les terrains des écoles et l'entretien sont des secteurs problématiques traditionnels, mais récemment, il y a plus de conseils qui donnent en sous-traitance des fonctions administratives comme le travail de la technologie de l'information et les services de la paye. Nous recommandons qu'avant qu'un conseil examine la possibilité de donner en sous-traitance une partie de ses opérations, y compris les terrains des écoles et la maintenance, la TI, la paye et le

transport, à une entreprise privée, qu'il explore la possibilité de partenariats avec des conseils voisins. Les conseils scolaires trouveront que les sections locales du SCFP seront des partenaires consentants dans des initiatives visant à explorer des solutions de rechange à la sous-traitance de leur travail.

Les partenariats entre les conseils scolaires et d'autres partenaires du secteur public sont un secteur prometteur à explorer par les conseils scolaires dans une ère de baisse des effectifs.

Les conseils scolaires pourraient établir des partenariats avec les municipalités quant à l'entretien des terrains des écoles, y compris le déneigement. Les terrains des écoles représentent une partie des seuls espaces verts disponibles dans les centres urbains. Les conseils pourraient et devraient maximiser l'utilisation de ces espaces qui ont longtemps souffert de négligence en raison du plan de financement préétabli. Le manque de financement adéquat pour les terrains des écoles a mené plusieurs conseils à donner en sous-traitance l'entretien des terrains. L'aspect économique, plutôt que la valeur pour la collectivité, est devenu la valeur primordiale. Les partenariats avec les municipalités sont logiques parce que les conseils scolaires et les municipalités sont les gardiens des espaces verts publics. Ensemble, ils ont le potentiel de rétablir les terrains des écoles dans l'état dans lequel les collectivités peuvent en être fières.

Le groupe de travail devrait également examiner une proposition faite par un conseiller de Toronto visant à utiliser les terrains comme source d'énergie géothermique pour la collectivité. Des partenariats avec les services publics d'électricité locaux pourraient permettre aux conseils scolaires de générer des fonds pouvant faire en sorte que des écoles adjacentes aux terrains qualifiés demeurent ouvertes.

Les terrains des écoles ont tant de potentiel à offrir aux collectivités qui se font rouler par la vente des propriétés des écoles à des promoteurs. Une fois qu'une propriété publique est perdue au profit du secteur privé, elle est perdue à jamais!

Le groupe de travail devrait jeter un autre coup d'œil à la façon de maintenir ce qui a longtemps été un exemple à suivre quant aux partenariats entre les conseils scolaires et les municipalités : il s'agit du programme établi entre la Ville de Toronto et le Conseil scolaire de Toronto qui visait à partager l'utilisation des piscines situées dans les écoles. Tragiquement, le programme semble approcher de la fin étant donné que le conseil scolaire n'a pas reçu le financement provenant du plan de financement préétabli provincial afin de soutenir sa part des coûts pour l'exploitation des piscines, et la Ville n'est pas prête à couvrir les frais en entier. Le conseil scolaire s'est donc retrouvé incapable de remplir son obligation envers son partenaire municipal dans le cadre d'un programme dont bénéficiaient tant la clientèle scolaire que la collectivité élargie.

Les programmes qui utilisent des espaces dans les écoles et qui sont gérés en partenariat entre les écoles et les organismes communautaires devraient être encouragés et étendus dans toute la province. À titre d'exemple, le Conseil de Kawartha Pine Ridge a mis sur pied récemment le programme Teen Education and Mothering (TEAM) (l'éducation des adolescentes et le maternage) qui « permet aux adolescentes enceintes et aux mères âgées de 13 à 21 ans de

poursuivre leur éducation secondaire, de développer leurs compétences parentales, de traiter de leurs besoins émotionnels, sociaux et physiques et de recevoir des soins pour leurs enfants (jusqu'à l'âge de 18 mois) sur place ». Un document d'information sur le projet TEAM (fourni au SCFP) décrit la façon dont le conseil scolaire travaille en partenariat avec divers organismes communautaires afin de gérer le programme TEAM :

Au printemps 2008, le Conseil scolaire régional de Kawartha Pine Ridge a accepté de financer un enseignant à temps plein, des travailleurs sociaux à temps partiel et des conseillers pédagogiques, et de fournir des salles de classe et des espaces de garderie, ainsi que du matériel pédagogique, afin de soutenir le projet TEAM. Le Centre de la petite enfance du YWCA s'est engagé à fournir des services de garde et la coordination du programme alors que l'Alpha House offrirait des connaissances élémentaires et le support des pairs par le biais de séances d'information particulières et de formations. La Régie régionale de la santé de Haliburton, Kawartha, Pine Ridge a accepté de fournir son aide relativement au soutien en soins infirmiers quant à la santé publique, à l'éducation prénatale et aux liens avec d'autres programmes de santé publique. De plus, Centraide Northumberland a approuvé les ressources financières afin d'enrichir le programme. Divers autres partenaires communautaires ont offert un appui en nature, au besoin.

Le groupe de travail devrait faire enquête auprès des conseils scolaires afin de découvrir lesquels offrent des programmes comme ceux-ci et encourager les programmes les plus innovateurs et les pratiques exemplaires parmi eux.

Le groupe de travail devrait également examiner les lois des provinces voisines, le Manitoba et la Saskatchewan, où des programmes innovateurs qui utilisent les écoles comme plaques tournantes pour les services communautaires et de santé sont financés par des gouvernements engagés qui soutiennent les écoles locales.

La description de l'initiative des écoles communautaires du Manitoba apparaissant sur le site Web du gouvernement donne une bonne idée de la portée de ce programme qui est davantage orienté vers l'engagement de la communauté entière, adultes et élèves³ :

Les écoles communautaires peuvent agir comme plaque tournante pour un vaste éventail de services, de soutiens et de possibilités qui renforcent et appuient les écoles, les familles et les collectivités.

En mettant sur pied des écoles communautaires, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba veut augmenter la réussite des élèves dans les collectivités qui ont des besoins particuliers dans notre province. L'objectif principal des écoles communautaires est d'aider les collectivités à atteindre un nouveau niveau de succès, en encourageant la participation des parents, des dirigeants communautaires et des organismes communautaires en tant que « partenaires » - en fournissant une gamme de services et de soutiens dont toute collectivité a besoin.

³ Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, site Web : <http://www.edu.gov.mb.ca/cspi/>

En procédant de cette façon, les écoles communautaires offrent un nouveau centre d'activité dans un voisinage. Les écoles communautaires offrent des lieux de rassemblement où les adultes et les enfants peuvent se réunir à des fins d'activités éducatives, sociales, récréatives et culturelles.

A contraire, le programme *SchoolPlus* de la Saskatchewan est plus centré sur les élèves, et propose une gamme de services à l'école auxquels les élèves ont accès⁴ :

Le programme *SchoolPlus* est une initiative à l'échelle de la province qui est dirigée par le ministère de l'Éducation et il s'agit du système d'éducation provincial qui encourage le succès dans l'apprentissage et le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune personne. Il entrevoit une province où chaque école améliore activement les résultats des élèves par le biais de la prestation d'un programme d'apprentissage solide tout en servant de centre de services sociaux, de santé et d'autres services pour les enfants et leurs familles.

Ces programmes adoptent une approche holistique à l'éducation, utilisant l'école avoisinante comme plaque tournante pour les programmes qui soutiennent les conditions sociales selon lesquelles une éducation adéquate peut exister. Cette province pourrait faire davantage en favorisant les initiatives de disposition à l'apprentissage pour ses élèves. Par exemple, on a récemment décerné la note « F » à l'Ontario, comparativement aux autres provinces, quant à ses politiques alimentaires dans les écoles⁵. Ceci représente une surveillance sérieuse de la politique : la préoccupation concernant l'obésité chez les enfants et leur condition physique n'a jamais été aussi forte, et c'est une vérité de la Palisse que de dire qu'un esprit sain a besoin d'un corps sain pour se maintenir. Un bon nombre de conseils scolaires donnent en sous-traitance les services alimentaires à des entreprises qui, typiquement, offrent des choix de repas-minute qui ont contribué au gonflement des tours de taille des adolescentes et des adolescents. Les établissements scolaires devraient être rénovés, lorsque possible, afin de leur permettre d'offrir des choix alimentaires sains pour l'esprit et le corps en croissance de leur population étudiante. Nous suggérons au groupe de travail que le gouvernement doit promouvoir la nutrition des élèves par le biais du plan de financement préétabli en soutenant la rénovation des établissements scolaires afin de leur permettre d'offrir des choix alimentaires sains dans les cafétérias dont les postes sont pourvus par des personnes employées des conseils scolaires et supervisées par des nutritionnistes des conseils. Des partenariats avec des organisations de santé communautaires pourraient être explorés pourvu qu'ils placent les écoles au centre des programmes de nutrition saine pour les élèves. De plus, chaque cours de cuisine et de nutrition donné aux adultes en soirée aiderait à maximiser l'utilisation des installations et à encourager une bonne nutrition de façon plus large dans toute la collectivité.

Section 4 : considérations d'ordre général

⁴ Éducation Saskatchewan, site Web : <http://www.learning.gov.sk.ca/schoolplus>

⁵ Est-ce que les écoles sont à la hauteur? Politiques nutritionnelles scolaires au Canada (Are Schools Making The Grade? School Nutrition Policies Across Canada.) (Aileen Leo, Centre pour la science dans l'intérêt public, Ottawa (Canada), octobre 2007)

La baisse des effectifs offre des occasions de repenser à la gamme de services que nous offrons aux enfants d'âge scolaire, ainsi qu'à la collectivité élargie, et de trouver des utilisations créatives des installations scolaires qui, autrement, seraient fermés en raison de contraintes de financement. Ceci a été démontré par la croissance de programmes novateurs comme ceux qui sont décrits ci-dessus et sera démontré de nouveau lorsque la province introduira le programme de journée complète à la petite enfance pour les enfants de quatre et cinq ans. Nous n'avons aucun doute que le programme à la petite enfance sera un réel succès et fera en sorte que des gens se demanderont pourquoi on a mis tant de temps pour y arriver! Nous prévoyons également que son succès mènera à une pression pour le développer afin d'y inclure les enfants de trois ans et, par anticipation, nous encourageons la province à explorer ce développement potentiel, en collaboration avec les partenaires et les intervenants communautaires.

Puisqu'on ne sait pas si les projections d'effectifs ont été utilisées par le groupe de travail quant au programme destiné à la petite enfance, il est donc impossible d'évaluer combien de salles de cours vides seront utilisées dans le cadre des programmes de la petite enfance. Dans la province, on pourrait compter jusqu'à des milliers de salles de cours. Il est important que les fonds adéquats pour le nettoyage, l'éclairage, le chauffage et l'entretien des classes utilisées par les programmes à la petite enfance soient fournis aux conseils scolaires dès le début du déploiement du programme.

Des garderies intégrées aux écoles devraient également être soutenues par le financement des opérations scolaires. Il n'y a pas de doute quant à la valeur que des garderies communautaires à but non lucratif apportent. Le programme *Meilleur départ* ainsi que d'autres programmes de garderies intégrées aux écoles se sont avérés des investissements judicieux pour la province et ce sont d'excellents exemples de l'utilisation de l'école comme plaque tournante pour les services communautaires.

« Du berceau à la tombe » a été la réponse d'un membre du SCFP lorsqu'on a demandé récemment aux membres du personnel de soutien des conseils scolaires du SCFP comment les conseils scolaires devraient faire les choses différemment en réaction à la baisse des effectifs. Il est notable que l'Ontario et d'autres provinces suivent enfin l'exemple d'autres pays en établissant des programmes d'apprentissage destinés à la petite enfance et des garderies dans les écoles. Compte tenu de l'*autre* tendance démographique en cours—beaucoup en ont parlé mais habituellement pas dans le contexte de la baisse des effectifs scolaires—le vieillissement des baby-boomers, il est approprié d'explorer comment les écoles publiques pourraient être adaptées de manière à répondre aux besoins croissants de notre population vieillissante.

Certaines indications à savoir comment les conseils scolaires répondent à ces besoins ne sont pas très encourageantes. Les cours d'éducation permanente pour adultes sont sur une base particulièrement chancelante dans toute la province, ayant été éliminés par un conseil récemment et réduit par d'autres en raison de contraintes de financement. Les résidentes et résidents âgés du nord ne sont pas les seuls à subir l'isolement et le retrait social; malheureusement, cela peut également survenir dans des villes bondées où les occasions pour interagir simplement avec d'autres citoyennes et citoyens—ailleurs qu'en magasinant—sont

trop rares. Les conseils scolaires peuvent continuer d'offrir des cours d'éducation permanente pour adultes seulement en soirée à cause du manque d'installations scolaires. On doit leur donner des ressources pour faire en sorte que des classes soient disponibles pour les adultes—particulièrement les personnes âgées, à des moments plus opportuns du jour, afin d'offrir le plus de services éducatifs possible.

Le groupe de travail ne peut pas examiner la baisse des effectifs uniquement en regard des tendances et des projections d'effectifs de la prématernelle à la 12^e année. La population adulte des collectivités a aussi des besoins quant à l'apprentissage et devrait avoir accès à des écoles dans sa collectivité pour répondre à ses besoins d'apprentissage. Il y a des exemples créatifs de l'utilisation que font les adultes des écoles communautaires dont on devrait faire la promotion à l'échelle de la province. Le Centre Overland Learning du Conseil scolaire de la région de Toronto a été mis sur pied lorsque les membres de la collectivité ont approché le Conseil de l'éducation de North York pour garder l'école ouverte afin de fournir des occasions d'apprentissage aux adultes dans la collectivité. Le centre a commencé à offrir des cours de yoga, de couture et d'aquarelle, en tant que cours d'intérêt général, aux membres de la collectivité locale. Un comité consultatif local travaille avec le conseil scolaire afin de déterminer quels sont les cours qui devraient être offerts à cet endroit. Actuellement, il est ouvert six jours par semaine et onze mois par année, offrant des cours d'ALS aux adultes, d'intérêt général et des programmes aux personnes âgées comme ceux portant sur les ordinateurs, ainsi que du conditionnement physique, des arts et des séances de développement des compétences pour aider les adultes à obtenir du travail. Une école avoisinante locale est un endroit idéal pour les personnes âgées pour assister à des cours – après tout, elles aussi paient des taxes pour l'éducation!

« L'utilisation communautaire des écoles » est une concession particulière qui permet l'utilisation des écoles après les heures normales par la collectivité et les groupes de loisirs. Cette concession a récemment bénéficié d'une injection des fonds du ministère, mais on pourrait en fournir davantage afin de réduire les obstacles à l'utilisation des écoles par la collectivité. Cependant, « l'utilisation communautaire des écoles » a une connotation plus large que celle des programmes offerts après les heures normales et le groupe de travail pourrait bénéficier d'une exploration complète de l'ampleur que pourrait réellement atteindre l'utilisation des installations scolaires par la collectivité si le financement n'était pas un obstacle. Les bibliothèques scolaires ont été terriblement négligées dans le cadre du plan de financement préétabli et ne représentent pas des ressources précieuses pour les élèves—et la collectivité élargie—comme elles pourraient l'être. Souvent, les terrains des écoles ne sont pas gardés dans l'état nécessaire pour fournir des occasions de loisirs de qualité aux élèves—et, encore une fois, à la collectivité élargie. Il est difficile de penser à une utilisation plus fûtée des fonds publics que celle des installations scolaires à leur pleine mesure.

Afin que les écoles soient utilisées à leur pleine mesure, ce groupe de travail doit envisager ce que doivent être les écoles de l'avenir afin de servir les nombreuses utilisations que l'on peut en faire. Les écoles primaires doivent être construites équipées de manière à répondre aux besoins des garderies, des centres d'alphabétisation des parents et des familles, des prématernelles et des maternelles à plein temps, avec des salles de bains convenables pour la catégorie d'âge, des bibliothèques, des salles/endroits de repas pour les programmes de

déjeuner, incluant la préparation des aliments, des gymnases, des aires destinées aux élèves qui ont des besoins particuliers pour qu'ils puissent faire leur toilette, et une salle pour l'« infirmière scolaire » qui pourrait accueillir des infirmières en santé publique qui visiteraient l'école de temps à autre. Les écoles secondaires auraient besoin de bibliothèques à la fine pointe avec une infrastructure de technologie de l'information appropriée, des installations pour offrir des programmes de métiers, des cafétérias capables de produire des menus nutritionnels, et des gymnases bien équipés qui pourraient aussi répondre aux besoins de la collectivité après les heures normales.

Les écoles des deux paliers doivent être conçues et construites spécifiquement pour rehausser les programmes d'apprentissage de certains élèves ayant des besoins particuliers. Les effectifs à ces écoles et les effectifs subséquents ne correspondront jamais à un plan de financement préétabli de la « population en général » et doivent être soutenus par un engagement afin de fournir une expérience éducative maximale au plus grand nombre d'élèves.

Les conseils scolaires devraient conserver une capacité scolaire de réserve pour les utilisations innovatrices comme des partenariats avec des organismes communautaires. Les conseils peuvent également utiliser l'espace « de réserve » de manière plus créative afin de répondre à leurs propres besoins internes. Par exemple, ils peuvent utiliser un espace de surplus pour fournir du perfectionnement professionnel continu adéquat aux membres du personnel. Une école « fermée » pourrait demeurer active à titre de centre de formation interne.

Résumé

Il sera maintenant clair que le Syndicat canadien de la fonction publique voit les écoles comme étant des ressources publiques irremplaçables et que les gouvernements devraient mettre au premier plan le soutien et l'étendue de la valeur qu'elles fournissent à la collectivité en général. La tendance démographique qui a affecté les effectifs scolaires au cours des dernières années en est une parmi plusieurs que le système a absorbées depuis sa création, et elle n'est pas aussi grave que les interruptions causées par les guerres au cours du dernier siècle. Le gouvernement doit continuer de préserver et de renouveler son stock d'écoles publiques, qui sera nécessaire dans un avenir prévisible. Il doit continuer à recruter et à recycler les membres du personnel pour les programmes existants et pour les nouvelles fonctions que ces personnes seront appelées à exécuter à l'avenir.

Plus que toute autre chose, ce groupe de travail doit envoyer un message fort au ministère selon lequel le taux de fermeture d'écoles qui a prévalu dans la province au cours des dernières années—et qui continuera à prévaloir à moins que des mesures immédiates soient prises pour intervenir dans les examens des installations actuelles dans les écoles—ne soutient pas la mission de planification à long terme du ministère quant aux besoins éducatifs des élèves de cette province.

Pourquoi devons-nous garder des écoles ouvertes alors que le nombre d'effectifs est à la baisse? Nous nous sommes concentrés, dans ce mémoire, sur un certain nombre de raisons : afin d'avoir de meilleurs ratios de personnel, le besoin d'une infrastructure pour soutenir les

programmes de la petite enfance et le programme *Meilleur départ*, pour soutenir les programmes d'éducation aux adultes et d'autres initiatives comme l'éducation parentale, pour établir des partenariats avec des organismes de services sociaux et d'autres entités du secteur public, et pour aider les groupes communautaires à offrir une variété de programmes.

À la liste, nous aimerions ajouter : pour faire des écoles publiques une option plus attrayante pour les parents qui autrement considéreraient les écoles privées pour leurs enfants. Nous croyons qu'une partie de l'hémorragie des élèves des écoles publiques vers les écoles privées a été motivée par l'insatisfaction face à la rigidité et à la standardisation que le plan de financement préétabli encourage, ainsi que par le programme et les coupures dans le personnel et les grandes tailles des classes qu'il a rendus nécessaires depuis son introduction. Si les conseils étaient mieux financés pour fournir des programmes innovateurs et le personnel nécessaire, nous croyons que le système public verrait revenir des milliers d'élèves qui l'ont quitté.

Nous apprécions cette occasion d'avoir pu partager nos points de vue sur la baisse des effectifs avec le groupe de travail, puisque cette question est d'intérêt vital pour nos membres dans le secteur des conseils scolaires et au-delà, et nous accueillerions avec plaisir la chance de participer davantage au travail du groupe de travail si nos opinions ou d'autres ressources étaient sollicitées.

:as/sepb491

Le 21 août 2008

T:\Ont. School Bds SEE DOCUSHARE\declining enrolment brief.fr.doc